



## INSTRUCTIONS DE COURSE

### Centenaire des régates des Jeux Olympiques de 1924 - Acte 1

**Sous le haut patronage du Yacht Club de France  
AO: Cercle de la Voile de Paris  
Associé à la Société des Régates du Havre  
En collaboration avec le Centre Nautique de Lorient**

**8MJI – 6MJI – Grade 5A  
du lundi 3 au samedi 8 juin 2024  
Lorient – Port-Louis – Morbihan – France**

- La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
- La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les règles énumérées dans l'avis de course.
- 1.3 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.4 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf pour tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

**3.1** Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à la Capitainerie du port de Port-Louis.  
Toute modification des IC sera affichée sur le tableau officiel au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la première course de la zone de parcours concernée par la ou les modifications, sauf pour toute modification du programme des courses qui sera affichée avant 20h00 la veille de son entrée en vigueur.

**3.2** Le PC course est situé à la capitainerie de Port-Louis : 02 97 82 59 55  
E-mail : [port-portlouis@sellor.com](mailto:port-portlouis@sellor.com)

**3.3** [DP] [NP] Chaque bateau doit posséder obligatoirement une VHF fixe ou Portable.

Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **08**.

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### **4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

**4.1** Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

**4.2** Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer les Pavillons fournies par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation suivantes : « Les pavillons des partenaires seront arborées lors de la présence au port des bateaux ».

### **5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

**5.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé proche de la capitainerie.

**5.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### **6. PROGRAMME**

#### **Lundi 3 juin 2024 - Port-Louis**

Accueil, Inscriptions, briefing à 18h.

#### **Mardi 4 juin 2024 - Port-Louis - Jour 1**

Warm up (course d'entraînement) ne compte pas pour le classement.  
Régate du Centenaire – 1 à 2 courses programmées.  
Retour à Port-Louis.

#### **Mercredi 5 Juin 2024 - Port-Louis - Jour 2**

Régate du Centenaire – 2 à 3 courses programmées.  
Retour à Lorient La Base.

### **Jeudi 6 Juin 2024 - Lorient - Jour 3**

#### **Journée de la flamme - Commémoration - Lorient La Base**

Voir programme sur site :

[www.centenaire1924-regate.fr/programme](http://www.centenaire1924-regate.fr/programme)

Déplacement des bateaux vers Port Louis.

### **Vendredi 7 juin 2024 - Port Louis - Jour 4**

Régate du Centenaire – 2 à 3 courses programmées.

Retour à Port-Louis.

### **Samedi 8 juin 2024 - Port-Louis - Jour 5**

Régate du Centenaire – 1 à 2 courses programmées.

Aucun départ ne sera donné après 14H pour les 6 MJI (grutages à Lorient)

Aucun départ ne sera donné après 15H pour les 8 MJI (retour à Port-Louis).

Soirée de gala du Centenaire à Lorient, Cité de la Voile Éric Tabarly  
Palmarès et remise des prix.

**6.2** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10H30**, sauf **samedi 8 juin: 9H45**.

**6.3** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

**6.4** En dehors de la course d'entraînement le mardi 4 juin 2024, un maximum de 8 courses pourront être courues à raison de 2 courses par jour. (selon les conditions météo et sur décision commune avec le Comité de Course une 3ème course pourra être programmée certains jours).

## **7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont :

- Pavillon pour la classe 6 MJI :



- Pavillon pour la classe 8 MJI :



## **8. ZONE DE COURSE**

L'emplacement de la zone de course est défini en annexe ZONE DE COURSE.

## **9. LES PARCOURS**

**9.1** Les parcours sont de type construits «banane avec dog leg» et décrits en annexe PARCOURS incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

**9.2** Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les informations définissant le parcours à effectuer seront affichés sur le tableau du bateau comité.

## 10. MARQUES

10.1 Les marques de parcours sont :

Départ	Marque 1	Marque 2	Porte 3S-3P	Arrivée	Changement
Bateau comité et bouée cylindrique rouge	Cylindrique orange	Cylindrique blanche	Coniques vertes	Bateau comité et bouée crayon jaune	Cylindrique blanche

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisés en annexe ZONE DE COURSE.

## 12. LE DÉPART

Rappel des pavillons préparatoires :



Signal	Pavillon	signal sonore	Minutes avant le départ
<b>Avertissement</b>	↑ Pavillon de série	Un signal sonore	5
<b>Préparatoire</b>	↑ P, I, Z, U ou Noir	Un signal sonore	4
<b>Une minute</b>	↓ P, I, Z, U ou Noir	Un signal sonore <b>long</b>	1
<b>Départ</b>	↓ Pavillon de série	Un signal sonore	0

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un Pavillon Orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le coté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

**12.3** Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de la course pas moins de 1 minute après l'envoi du pavillon X. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

**12.4** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

### **13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

**13.1** Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

**13.2** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

**13.3** En cas de changement de parcours, signalé sous le vent, la bouée de la marque 1 sera remplacée par la bouée de changement de parcours, la marque 2 n'est plus une marque de parcours.

**13.4** En cas de changement de parcours, signalé au vent, la porte pourra être remplacée par une seule marque de la porte à laisser à bâbord.

### **14. L'ARRIVÉE**

**14.1** La ligne d'arrivée sera entre un bateau comité arborant un pavillon bleu et la marque d'arrivée : bouée crayon jaune.

### **15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

**15.1** Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

### **16. TEMPS LIMITES**

**16.1** Les temps sont les suivants :

Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

### **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

**17.1** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Mercredi 5 juin l'heure limite sera fixée à 30 minutes après l'arrivée de la navette retour à Port-Louis. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

**17.2** Les formulaires de demandes de réclamations sont disponibles à la permanence de la course, à la capitainerie de Port-Louis.

**17.3** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au premier étage de la capitainerie de Port-Louis. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

**17.4** Les avis de réclamation du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux conformément à la règle 61.1(b) des RCV.

**17.5** Les infractions aux instructions ci-dessous ne constitueront pas un motif de réclamation pour un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

## **18. CLASSEMENT**

**18.1** 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

**18.2** Lorsque moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

Lorsque de 6 à 8 courses ont été validées, le score de la série d'un bateau sera la somme des scores de ses courses, à l'exception de son plus mauvais score. Ceci modifie l'AC 11.1.

**18.3** Le classement de la Régate de Centenaire est établi en temps réel par classe 6MJI et 8MJI.

Un classement par catégories dans chaque classe sera établi selon les catégories suivantes :

### **8MJI :**

- Moderne
- Sira
- Neptune
- First-Rule

### **6MJI :**

- Open
- Classique
- Vintage (pour les bateaux, avec mât en bois, voiles 100% Dacron, accastillage proche de l'origine, winches bronze)

## **19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

**19.1** [DP] [NP] **Un émarginement VHF (sortie et retour) auprès du comité de course est obligatoire.**

**19.2** [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal de course : **08**.

**19.3** [DP] [NP] Navigation dans la rade voir « Annexe Navigation dans la rade ».

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

**20.1** [DP] Le remplacement d'équipier sera autorisé si celui-ci a été **inscrit** préalablement sur la liste d'équipages. Dans les autres cas, ce remplacement doit recevoir l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

**20.2** [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

**21.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

**21.2** [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du Centenaire.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

**23.1** [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

**23.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord,
- Une VHF,
- Un couteau,
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée,
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long,
- Un dispositif de coupe circuit filaire en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240),
- Un second coupe-circuit filaire doit pouvoir être accessible à bord et son emplacement identifié.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

[DP][NP] Un voilier **ne devra jeter aucun débris dans la mer.**

Les ordures doivent être conservées à bord et ne pourront être évacuées que dans les poubelles du port d'escale.

## **25. EMBLEMES**

[DP][NP] Les concurrents bénéficient de places de port gratuites du samedi 25 mai au samedi 15 juin.

Sous réserve de participer aux régates, de respecter les instructions et l'attribution des places de ponton mises en place par la capitainerie de Lorient et de Port-Louis.

## **26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

## **27. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

**27.1** [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

**27.2** [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection où leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

## **28. PRIX**

Des prix seront décernés pour chaque bateau, catégories et classes.

## **29. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Atlantique Métrique Association:

+33 6 83 08 90 39

[challengemetrique@gmail.com](mailto:challengemetrique@gmail.com)

- Port de Port-Louis :

+33 2 97 82 59 55

[port-portlouis@gmail.com](mailto:port-portlouis@gmail.com)

- Port de Lorient La Base :

+33 2 97 87 00 46

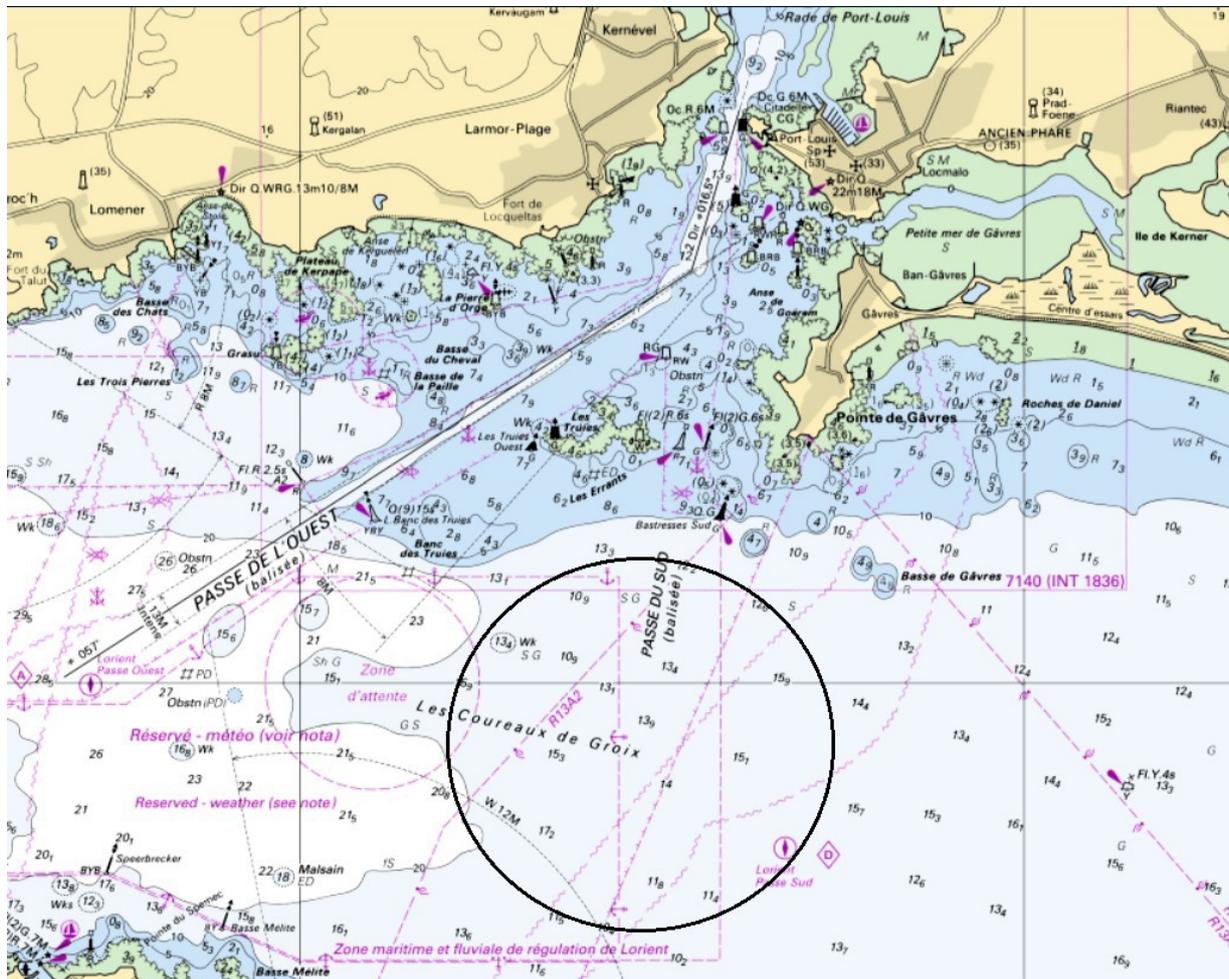
[portlorientlabase@sellor.com](mailto:portlorientlabase@sellor.com)

## **ARBITRES DÉSIGNÉS**

Président du Comité de Course :	Patrick Longuet
Comité de Course Adjoint :	Mireille Longuet
Président du jury :	Christophe Lachevre
Jury Régional Stagiaire :	Pierre-Jean Cottalorda
Mesureur de classe :	Olivier Champeaux

# ANNEXE ZONE DE COURSE : LES COUREAUX DE GROIX

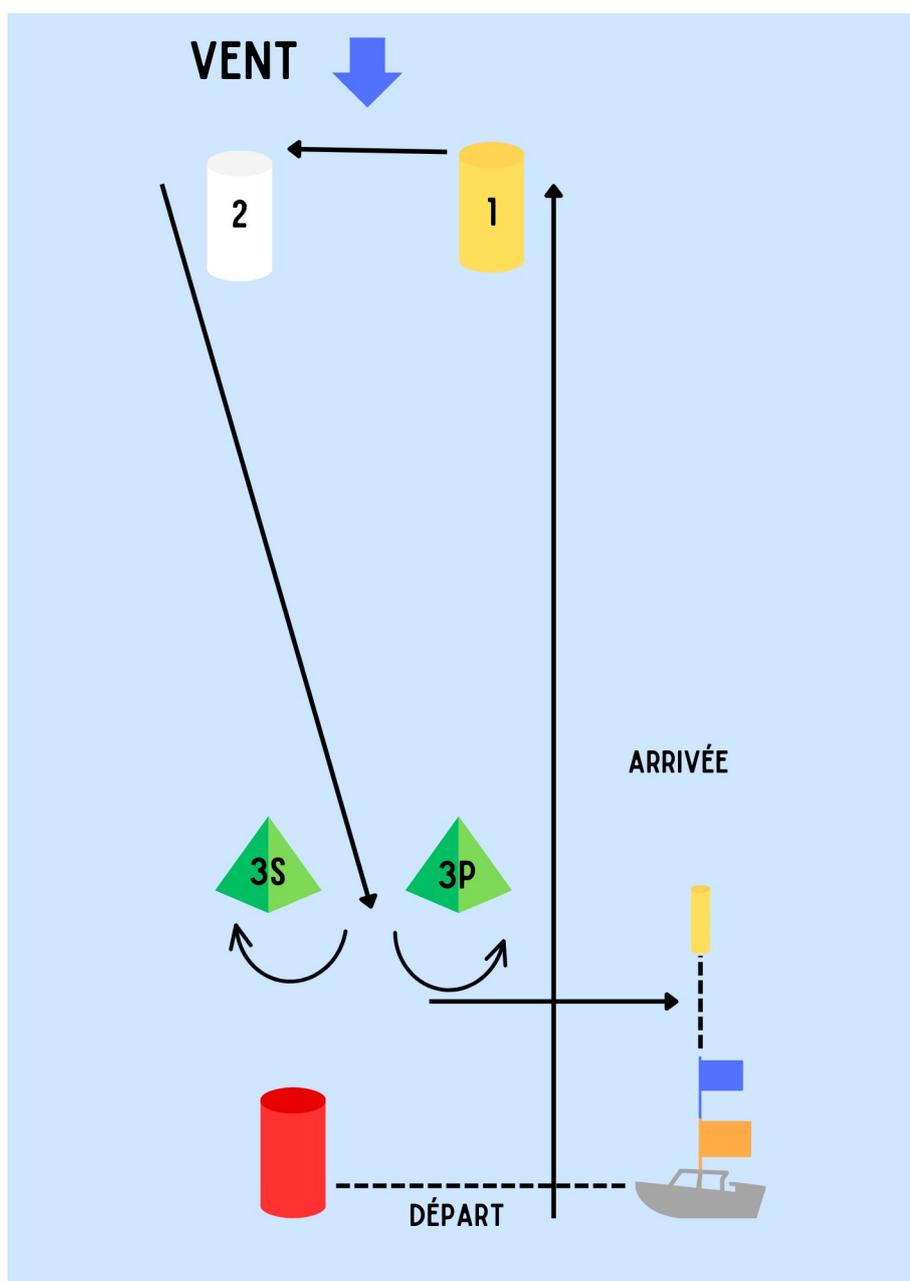
Point GPS du centre du rond donné à titre indicatif : 47°39'80'' N, 03°22'60'' W



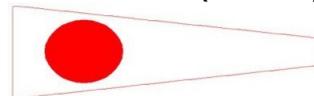
## ANNEXE PARCOURS

### Parcours construit :

- Ligne de départ : Bateau Comité / bouée Rouge
- Marque n°1 : Bouée cylindrique Orange
- Marque n°2 : Bouée cylindrique Blanche
- Porte n°3 : Bouées coniques Vertes
- Ligne d'arrivée : Entre le bateau comité arborant un pavillon Bleu et la bouée crayon Jaune à laisser à bâbord

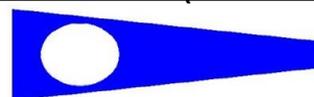


### Parcours N°1 (1 tour)



Départ, 1, 2, 3P, arrivée

### Parcours N°2 (2 tours)



Départ, 1, 2, Porte 3S/3P, 1, 2, 3P, arrivée

### Parcours N°3 (3 tours)



Départ, 1, 2, Porte 3S/3P, 1, 2, Porte 3S/3P, 1, 2, 3P, arrivée

Les marques 1 et 2 sont à contourner en les laissant à bâbord.

La marque 3 est soit une porte constituée de 2 marques 3S/3P, soit une marque 3P à contourner en la laissant à bâbord.

## ANNEXE NAVIGATION DANS LA RADE

### CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires. En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

### CIRCULATION DANS LES CHENAUX

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 du Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

### PRIORITÉ DANS LES CHENAUX

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

### VITESSE MAXIMUM

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument  
10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

### SIGNAUX AU MAT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS

3 feux clignotants :

**Rouge** : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage)

**Vert** : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire)

### RECOMMANDATIONS

La partie la plus étroite des chenaux L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans, si vous êtes hors régates.

**Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire privilégié selon RIPAM, pourra après réclamation du Comité de Course ou du Jury être disqualifié pour l'ensemble des courses.**

## INFORMATIONS DIVERSES

**HEURES DE MARÉES : référence Port-Tudy**

Date	Basse mer	Haute mer	Coefficient
Lundi 3 juin	8H47	15H12	73
Mardi 4 juin	9H40	16H00	80
Mercredi 5 juin	10H30	16H45	84
Jeudi 6 juin	11H17	17H27	86
Vendredi 7 juin	12H02	18H09	84
Samedi 8 juin	12H47	6H40 – 18H49	80

## **FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors**

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>